

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/02/24

Objet : 24 - Marché n° VN25047 Etude de faisabilité portant sur la requalification urbaine et paysagère de la rue du 11 novembre

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise MOSAIC AMENAGEMENT

Décide

De signer le marché n° VN25047 Etude de faisabilité portant sur la requalification urbaine et paysagère de la rue du 11 novembre avec l'entreprise MOSAIC AMENAGEMENT, SIRET 933 609 117 000 17, domicilié au 15 avenue de Cambridge, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché *(Hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 10 % d'augmentation)*.

Le montant des prestations est fixé à 22 075,00 € HT.

Il est décomposé comme suit :

Phases	Libellé	Montant HT
1	Etat des lieux et diagnostic	9 250,00 €
2	Scénarii d'aménagement	12 825,00 €
TOTAL		22 075,00 €

Le délai d'exécution que propose le candidat est de :

Phases	Libellé	Durée
1	Etat des lieux et diagnostic	3 mois
2	Scénarii d'aménagement	5 mois

Fait à Vire Normandie, le 16 février 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260223-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026
Publication : 23/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2026/02/24 du 16 février 2026

